

septembre 2020 – décembre 2020

ORGANOM

Site de La Tienne
216 chemin de la Serpoyère - Viriat
CS 60127
01004 Bourg-en-Bresse Cedex
Contact : Madame Nathalie Duguey

INSTALLATION

- Usine OVADE, Installation de Stockage de Déchets et plateforme de transit de déchets.

MISSIONS CONFIEES

- Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la rédaction d'un PAC pour la gestion des eaux de drainage et détermination des valeurs limites réglementaires pour un rejet des effluents industriels en STEP

MONTANT DE LA MISSION

- 14 k€

PARTENAIRES

- Béatrice Van de Walle Ingénieur conseil



CARACTERISTIQUES DU PROJET

ORGANOM est un syndicat mixte de traitement et de valorisation des déchets ménagers. Il regroupe 9 intercommunalités, soit 193 communes et près de 338 000 habitants.

Le site de La Tienne, situé sur les communes de Viriat et de Bourg-en-Bresse, est exploité depuis 1984 et s'étend sur plus de 80 hectares. Entre 1984 et 2016, date de mise en service de l'usine OVADE, les ordures ménagères résiduelles étaient enfouies. Depuis 2016, les ordures ménagères sont traitées par tri mécano-biologique/méthanisation/compostage au sein de l'usine OVADE.

A la suite des évolutions techniques dans le cadre de la gestion de ces effluents, ayant plusieurs origines sur le site (différentes activités), ORGANOM a souhaité faire appel à SAGE pour l'accompagner dans ses démarches réglementaires.

NOS MISSIONS

- Accompagnement en réunion avec le service instructeur,
- Rédaction d'un porter à connaissance (procédure réglementaire) au titre de la réglementation des installations classées pour la protection pour l'environnement,
- Recensement des incidents et accidents sur la base ARIA
- Analyse des textes réglementaires applicables aux activités de transit de déchets, compostage, méthanisation, stockage afin de faire ressortir les valeurs limites applicables en matière d'acceptation des rejets en STEP pour un traitement extérieur.

Focus :

SAGE ENGINEERING a accompagné ORGANOM dans la réflexion sur les modalités de gestion des eaux de drainage et la détermination des valeurs limites réglementaires pour un rejet en STEP